



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2020 À HUIS CLOS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue par conférence téléphonique. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac sont présents lors de la séance.

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

04-069-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Tom Broad

D'ouvrir la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020. Il est 17 h 11.

Adoptée à l'unanimité.

04-070-20 Ordre du jour

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 04-069-20 Ouverture de la séance
04-070-20 Ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**3. ADMINISTRATION ET GREFFE**

- 04-071-20 Entérinement des décisions prises suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire
04-072-20 Modification de l'heure de la séance ordinaire du 14 avril 2020
04-073-20 Autorisation à l'administration municipale d'utiliser la liste électorale 2017 afin de rejoindre la population vulnérable – mesure d'urgence sanitaire

4. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 04-074-20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 818-1 modifiant le règlement sur la taxation 2020 pour reporter la date d'exigibilité des taxes

5. Dépôt de documents**6. Levée de la séance**

- 04-075-20 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

La présente séance se déroule à huis clos conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 émis dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire relative à la pandémie du COVID-19. Ainsi, aucune personne n'est présente lors de la séance. Cependant, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Ouverture et fermeture de la période de question, il est 17 h 12.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

La greffière mentionne qu'elle n'a reçu aucune question.

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

04-071-20 Entérinement des décisions prises suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire

ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 16 mars 2020 qui sont jointes en annexe « A » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

04-072-20	Modification de l'heure de la séance ordinaire du 14 avril 2020
------------------	--

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-004 permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE la séance ordinaire se tiendra à huis clos par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 14 avril 2020 à 17 h au lieu de 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

04-073-20	Autorisation à l'administration municipale d'utiliser la liste électorale 2017 afin de rejoindre la population vulnérable – mesure d'urgence sanitaire
------------------	---

ATTENDU l'isolement obligatoire pour les personnes de plus de 70 ans;

ATTENDU QUE ces citoyens ont rarement accès à internet et donc ne reçoivent pas les infolettres de la Ville, n'ont pas accès à l'actualité sur Facebook ni au site internet de la Ville;

ATTENDU QUE selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une municipalité peut utiliser les renseignements contenus dans une liste électorale, pour autant qu'elle prenne des mesures de sécurité adéquates pour assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

ATTENDU QU' étant donné ses compétences en matière de sécurité civile et de salubrité, une municipalité peut, pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire, utiliser la liste électorale pour communiquer à ses citoyens la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables;

ATTENDU QUE pour assurer la confidentialité des renseignements personnels figurant sur la liste électorale, le conseil doit déterminer par résolution les personnes de la municipalité autorisées à utiliser la liste électorale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser Me Catherine Adam, greffière et monsieur Martin Bonhomme, en sa qualité de greffier substitut, à utiliser la liste électorale, pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire, afin de communiquer aux citoyens vulnérables tous les services d'aide qui sont en places pour les soutenir durant la crise du COVID-19.

Adoptée à l'unanimité.

4. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

04-074-20	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 818-1 modifiant le règlement sur la taxation 2020 pour reporter la date d'exigibilité des taxes
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 818-1. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 818-1 modifiant le règlement sur la taxation 2020 pour reporter la date d'exigibilité des taxes au 3 juillet 2020, au lieu du 21 mai 2020.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-075-20	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 17 h 17.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Me Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-56545

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 1^{er} avril 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ avril 2020.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière